

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1056

présenté par

M. Bricout, M. Pauvros, M. Caultet, Mme Guittet, Mme Le Houerou, Mme Gueugneau, Mme Le Loch, Mme Martinel, Mme Carrillon-Couvreur, M. Dufau, M. Marsac, M. Blazy, M. Premat, M. Cresta, M. Kemel, Mme Pires Beaune, Mme Fournier-Armand, M. Grandguillaume, Mme Untermaier, M. Lesterlin, Mme Chauvel, M. Allossery, Mme Alaux, M. Calmette, Mme Françoise Dumas, Mme Capdevielle, M. Bardy, Mme Dombre Coste, M. William Dumas, M. Bays, Mme Troallic, M. Burroni et Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 36

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. L 5121-33-1.* – La distribution en gros de médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code la santé publique peut également être effectuée par des officines pharmaceutiques ambulantes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la préservation du maillage de santé sur l'ensemble de notre territoire est l'un des enjeux du présent projet de loi, cet amendement vise à permettre que puissent exister des pharmacies ambulantes qui viendraient jusque dans les territoires ruraux les plus reculés où les officines manquent, souvent après des départs à la retraite.

Tandis que le développement des maisons de santé se poursuit, cette proposition invite à repenser de façon plus large la notion de services offerts partout et pour tous, notamment nos concitoyens les plus fragiles et/ou isolés.

A l'heure où le numérique prend de l'ampleur, cette proposition de mise en place d'une structure pharmaceutique ambulante est tout à fait envisageable puisque nombre de nos concitoyens effectuent déjà des commandes à distance. Ce dispositif permettrait que les médicaments soient apportés directement chez ceux qui en ont besoin renforcement ainsi le rôle et la mission de conseil des pharmaciens.

Ce dispositif permettrait aussi de mieux lutter contre le gaspillage et le non recyclage des médicaments en permettant que ceux qui sont usagés ou inutilisés soient détruits et recyclés dans un souci évident de préservation de l'environnement.